

Lettre Patente

Qui attribuent aux gens de la chambre
des Comptes l'Autorité Royal de
Croître ou affoiblir le prix des
Monnoyes

Du 31. Janvier 1540.

Philippe par la grace de
Dieu Roy de France à nos amés et feux
les gens de nos Comptes Salus et
Dilation, Et Nous voulons et voulons
mandons que toutes fois et quantes que
vous verrez bon et profitable de croître
le prix en or et en argent et affoiblir le
prix des monnoyes d'or blanches et
Noires que nous avions naguères
ordonnées à faire en notre Royaume
vous le fassiez faire toutes fois

Jana vives ne change-la loy. ne le poide
d'Jellea Pein aet. Germain en Lays
le di. Jan^r 1740. a'oua notre Seel Scree
en l'absence du grand.